

62e congrès du SNCH

La réforme, l'opportunité de changer le service public hospitalier

27.06.08 - HOSPIMEDIA - Le syndicat national des cadres hospitaliers (SNCH) organise, hier et aujourd'hui, son 62e congrès à Bordeaux. L'occasion pour le syndicat de revenir sur le sujet qui mobilise actuellement l'attention du secteur hospitalier et de la santé, le projet de loi « santé, patients et territoires ». Mais au-delà de ses revendications, le SNCH souhaite avant tout que cette réforme représente une opportunité de changer l'hôpital et à plus large échelle, le service public hospitalier.

Hasard ou pas, le syndicat national des cadres hospitaliers (SNCH) a décidé d'organiser, jeudi et vendredi, son 62e congrès à Bordeaux, ville que le président de la République avait alors choisi pour lancer la commission Larcher sur la réforme de l'hôpital (voir notre [article du 17 octobre 2007](#)). Lors de ce congrès, le projet de loi "santé, patients et territoires" s'est trouvé au coeur des débats. Tout en rappelant la volonté du SNCH de s'engager dans cette réforme, son président, Philippe El Saïr, a précisé dans son discours inaugural qu'elle ne devait ni être une "fausse réforme" pour les établissements, ni "un jeu de dupes" pour la profession. La réforme devra donc, pour trouver l'appui des cadres hospitaliers, réussir à donner une vraie cohérence et un avenir aux établissements de santé. Pour cela, le syndicat estime que des changements majeurs sont nécessaires.

Renforcer concrètement le pilotage des établissements

Le message de Philippe El Saïr est clair : la réforme de l'hôpital n'aura pas d'avenir sans un renforcement concret du pilotage. Annie Podeur, directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS), a d'ailleurs voulu rassurer sur ce point, lors de son intervention, en expliquant que la première idée force du projet de loi est "*d'affirmer et de clarifier les lignes d'autorité et de responsabilité*". Elle a aussi précisé que l'identification de ces responsabilités ne doit néanmoins pas "*faire ressurgir des conflits de pouvoir*". Le SNCH estime que le directoire, prévu dans la réforme, puisse avoir la maîtrise de sa stratégie et par conséquent des nominations, "y compris médicales", explique Philippe El Saïr. La place des directeurs adjoints est également primordiale pour le syndicat.

Nommer les directeurs CGES

Sur le sujet des directeurs d'hôpital, de nombreuses questions restent en débat. Face aux problèmes de gestion auxquels les pouvoirs publics et les syndicats sont confrontés, le SNCH propose que les directeurs d'établissements de référence "*soient nommés conseillers généraux des établissements de santé*", indique Philippe El Saïr. Selon lui, cette solution offre trois avantages : "*les directeurs des deux cents plus gros établissements de France seraient dotés d'un statut valorisant qui serait la contrepartie de leurs nouvelles difficultés*", "*elle permettrait des départs sans drame des postes occupés lorsque cela s'avère nécessaire*" et enfin, "*elle autoriserait le chef d'établissement de prendre plus de risque sur son poste*". Philippe El Saïr explique que le projet de loi est "*l'opportunité de créer quelque chose de neuf : un métier*

centré sur la performance, mieux reconnu donc plus attractif, sur la base de la qualité".
L'ouverture de la profession fait également partie des revendications du SNCH. Loin d'y être opposé, le syndicat y met tout de même des conditions comme la création de passerelles nouvelles ou sa maîtrise.

Au-delà de ces revendications, Philippe El Saïr estime aussi qu'avec la mise en place d'un accompagnement, un directeur décisionnaire et des salariés motivés et impliqués, la réforme donnera l'opportunité d'une "*vraie cohérence*" et d'un "*véritable avenir*" aux établissements.

Géraldine Tribault

La question des ARS

Lors de son 62e congrès, le SNCH s'est aussi penché sur la problématique des ARS. Annie Podeur a rappelé que ces ARS constituent "*un outil*" dont les enjeux sont : de donner une définition claire du pilotage (de l'échelon national et régional et que l'Etat et l'Assurance maladie doivent piloter ensemble), de donner des marges de manoeuvre à l'échelon régional, notamment des marges d'accompagnement ou des financements pour le regroupement professionnel, d'assurer la fongibilité entre la ville, l'hôpital et le médico-social et enfin, de partager les outils entre professionnels de santé, de les rendre plus lisibles et de mieux les articuler. Pour Annie Podeur, les ARS permettront de faire mieux avec les mêmes moyens.
G.T.

Tous droits réservés 2001/2008 - HOSPIMEDIA

Les informations publiées par HOSPIMEDIA sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contacter HOSPIMEDIA (copyright@hospimedia.fr). Plus d'information sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par HOSPIMEDIA dans la rubrique [conditions d'utilisation](#).